

TRONCENS

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : **DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
 - DEMOGRAPHIE
 - LOGEMENTS
 - ACTIVITES - EMPLOIS

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - MORPHOLOGIE DU SITE
 - OCCUPATION DU SOL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
 - LES SYSTEMES PAYSAGERS
 - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
 - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
 - LE SYSTEME URBAIN
 - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
 - PATRIMOINE
 - SERVITUDES

2ème Partie : **PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I - CONTRAINTES**

- II - ZONAGES**

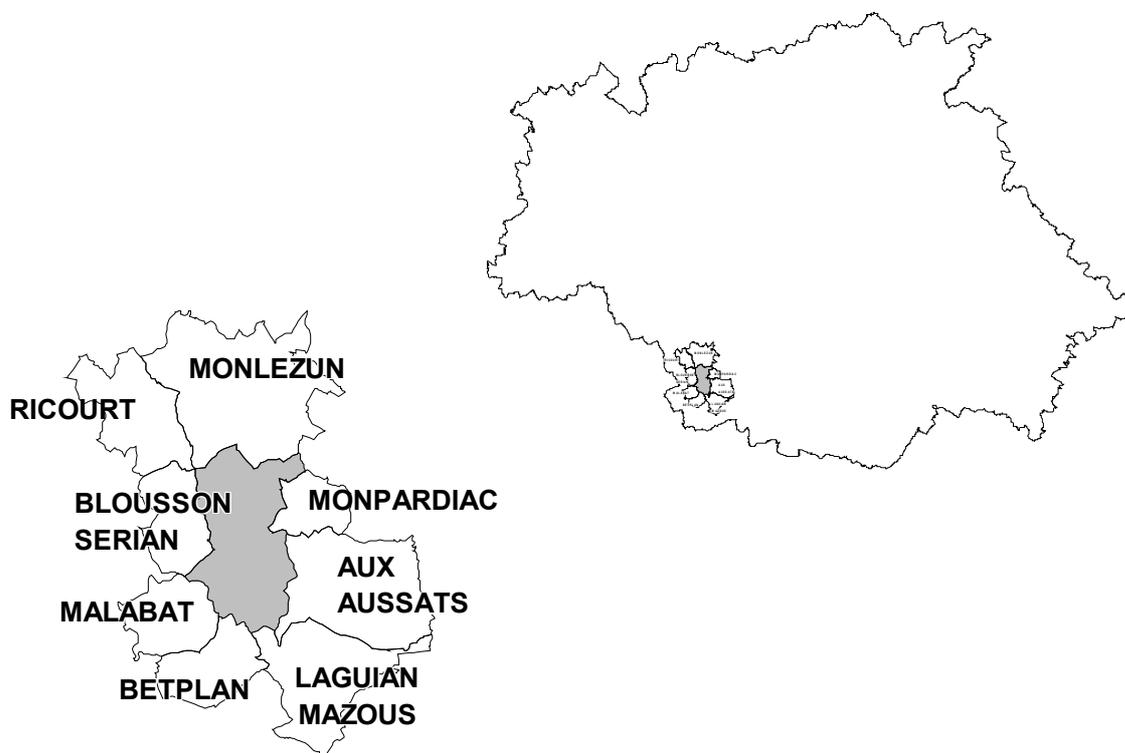
- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

3ème Partie : **LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION



1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Troncens, d'une superficie de 1297 hectares, se situe dans le sud-ouest du département du Gers dans l'entité paysagère de l'Astarac. Celle-ci englobe tout le Sud du département, un quart de sa superficie, et correspond au pied de l'éventail gascon. C'est le Haut-Gers, la partie la plus montagnarde, celle où les altitudes sont les plus importantes, les pentes les plus fortes et où l'influence des Pyrénées est la plus prégnante.

Elle fait partie du pays du Val d'Adour et est intégrée au canton de Marciac dont elle est distante de seulement quelques kilomètres.

Elle est desservie principalement à partir de la route départementale n°286 qui relie au Nord la D 3 vers Marciac et la RN 21 à Villecontal sur Arros.

La commune possède un relief très tourmenté, elle est traversée par le ruisseau de Cabournieu qui coupe le territoire en deux. Ce paysage tourmenté a maintenu une présence végétale importante.

Intégrée dans la communauté des communes "Bastides et Vallons", elle est limitrophe des communes de Monlezun, Tillac, Monpardiac, Aux-Aussat, Laguian-Mazous, Betplan, Malabat et Blousson-Sérian.

Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte d'un développement harmonieux du village tout en respectant la qualité et l'identité des paysages. Ils ont voulu anticiper la demande qui se fait de plus en plus forte sur le secteur, aussi, ils ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

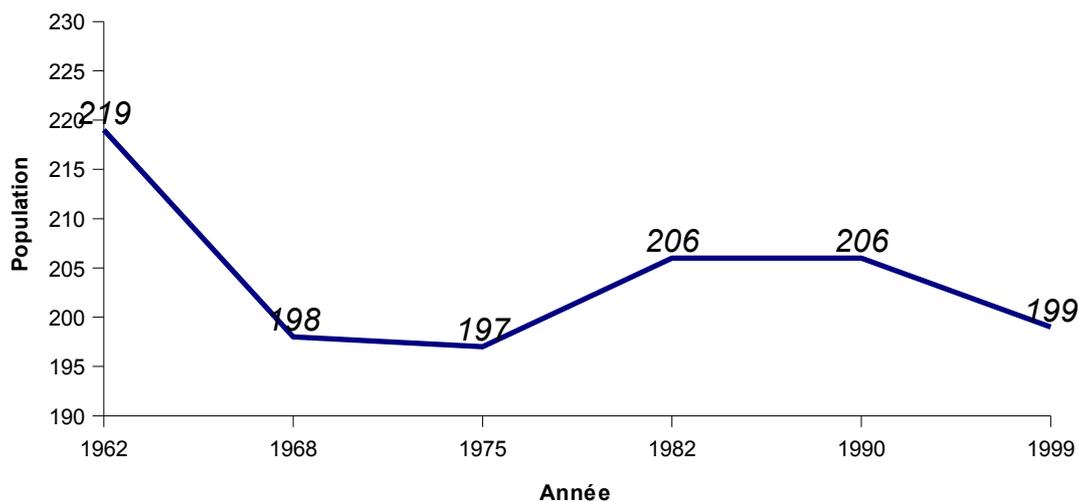
- ouvrir des terrains autour de l'existant
- préserver la qualité des paysages
- éviter les conflits d'usage entre habitation et élevages
- limiter l'urbanisation linéaire
- rentabiliser les réseaux existants ainsi que les extensions
- éviter le mitage
- préserver l'activité agricole
- préserver les secteurs naturels et les bois.

- DEMOGRAPHIE

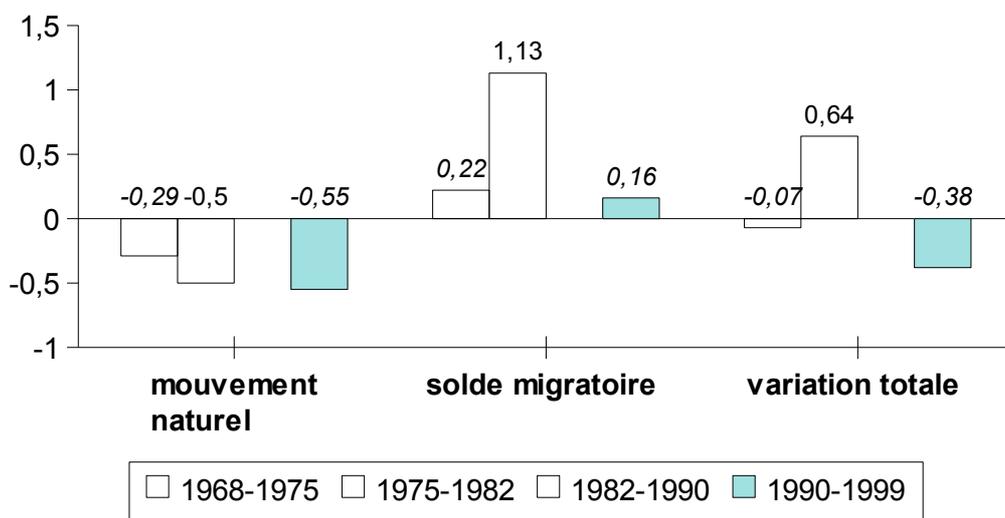
La commune de Troncens a depuis 1936 vu sa population baisser régulièrement pour se stabiliser autour de 200 habitants. De 1968 à 1999, la population est relativement stable.

Le solde naturel reste toujours négatif, la stabilité est apportée par un solde migratoire régulièrement positif. L'évolution favorable de la construction depuis quelques années peut favoriser une augmentation de la population.

Évolution de la population



Taux de variation annuels de la population

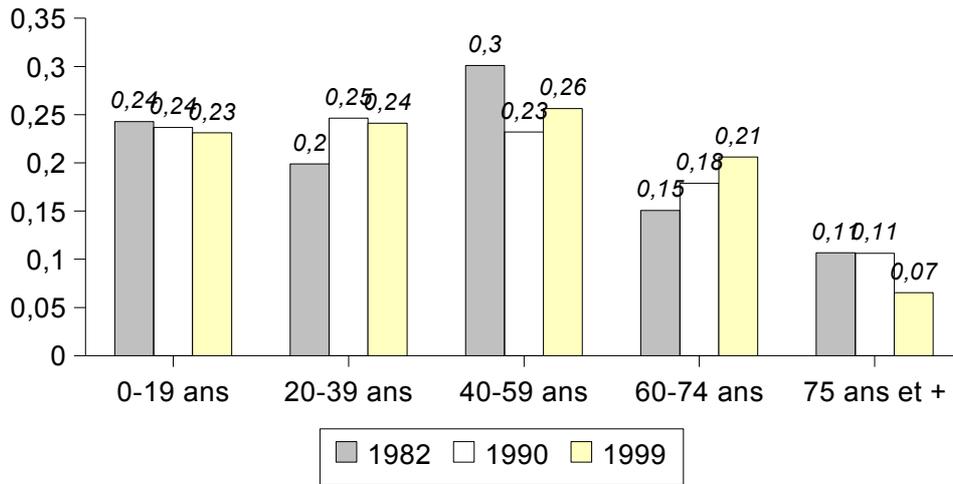


- Composition de la population :

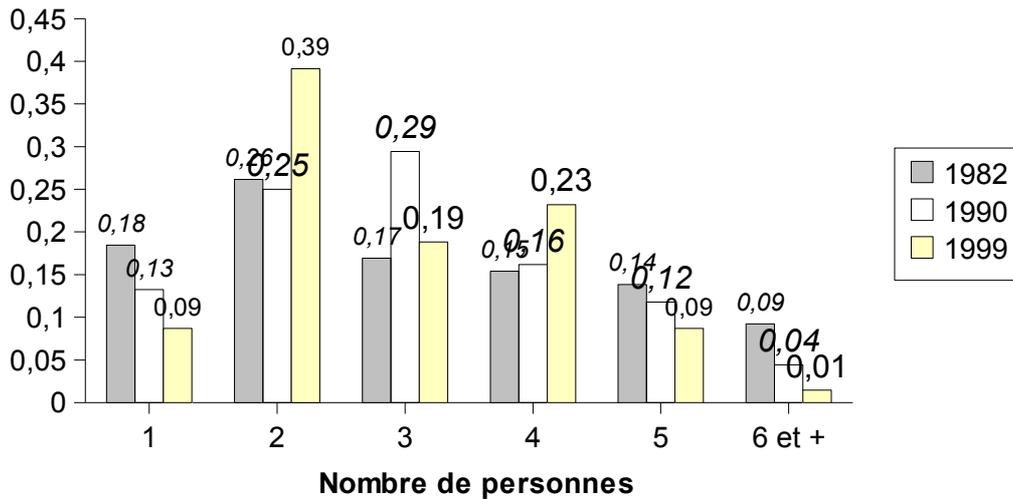
Toutes les tranches d'âge semblent relativement stables sur les trois derniers recensements. On note également un équilibre entre les moins de quarante ans et les plus âgés (50/50).

La composition des ménages fait ressortir une poussée des couple lors du recensement de 1999, ils représentent à eux seuls près de 40% des ménages. On relève également un forte diminution des personnes seules.

Évolution des âges



Composition des ménages



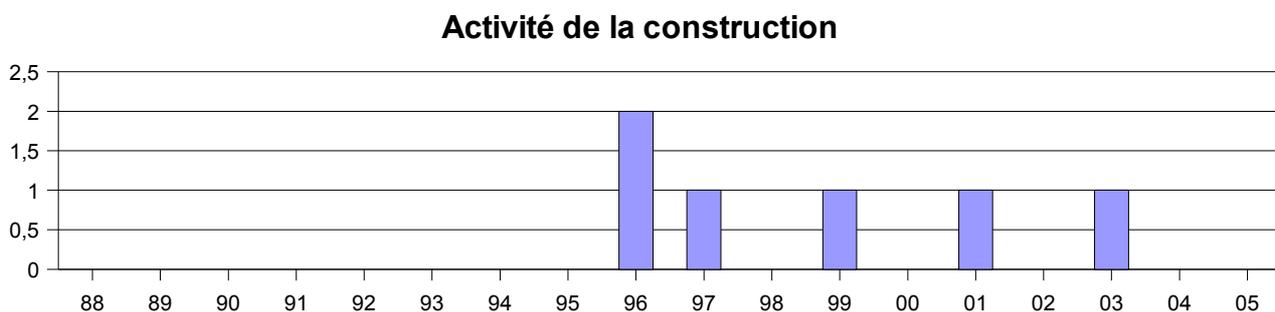
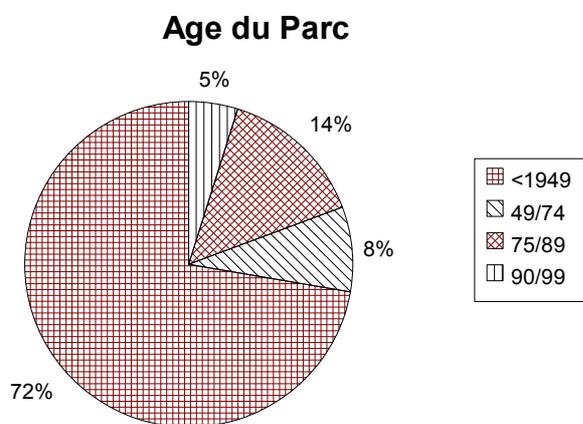
- LOGEMENTS

- Dynamique de la construction :

La construction neuve a été pendant de nombreuses années quasiment nulle. C'est à partir de 1996 que la reprise s'est fait ressentir. Depuis le rythme reste faible mais régulier.

En 1999, on ne trouvait que cinq logements vacants sur le territoire communal.

Le parc des résidences secondaires est relativement important, 9 habitations soit plus de 10% du parc total.



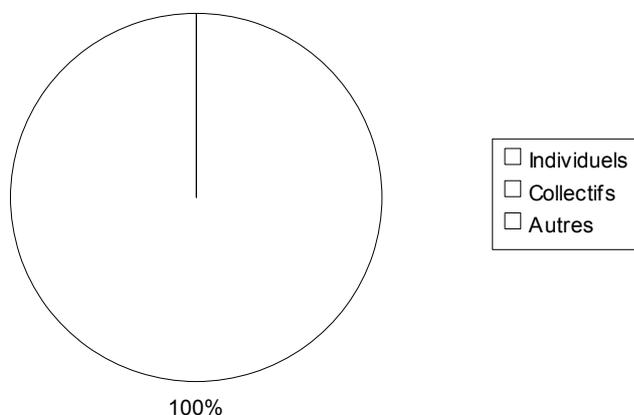
- Structure et état du parc

La faiblesse de la construction pendant de nombreuses années a pour conséquence un parc très ancien où plus de 72% des habitations ont été édifiées avant 1949.

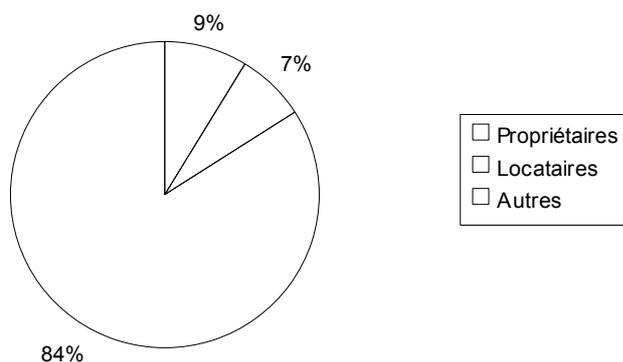
La maison individuelle est le seul type de logements, on ne trouve pas de logement collectif sur la commune.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. Le parc locatif ne représente qu'un peu plus de 7% des résidences principales.

Résidences Principales - Type de Logements



Résidences Principales - Statut d'Occupation



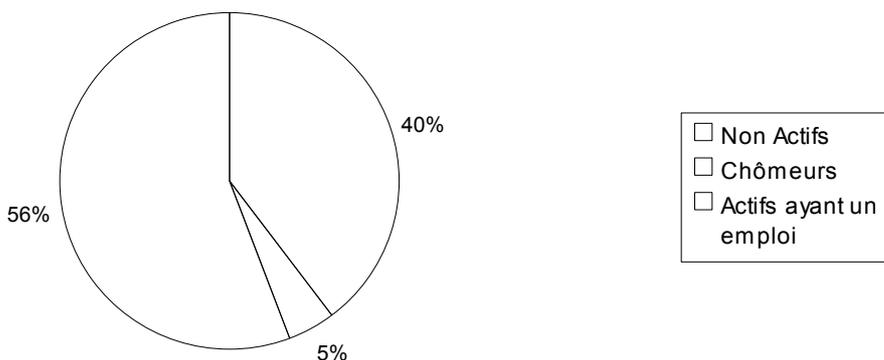
- ACTIVITES - EMPLOIS

Le taux d'activité relevé sur la commune reste relativement stable depuis plusieurs années. Par contre, le taux de chômage varie énormément, il était encore en 1999 au dessus des 10%.

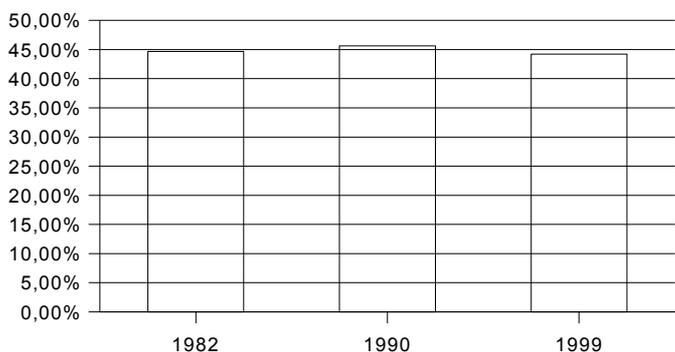
La population active bénéficie de 39 emplois offerts sur Troncens dont 29 sont occupés par les habitants de la commune. Les emplois offerts sur la commune ont nettement diminué depuis 1982, ils étaient au nombre de 61.

Les autres actifs travaillent essentiellement sur la zone d'emploi.

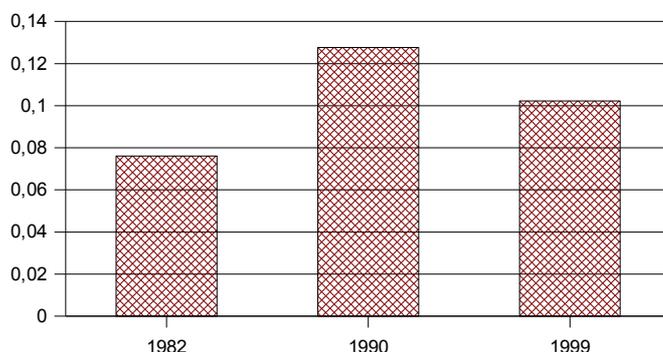
Activité 1999



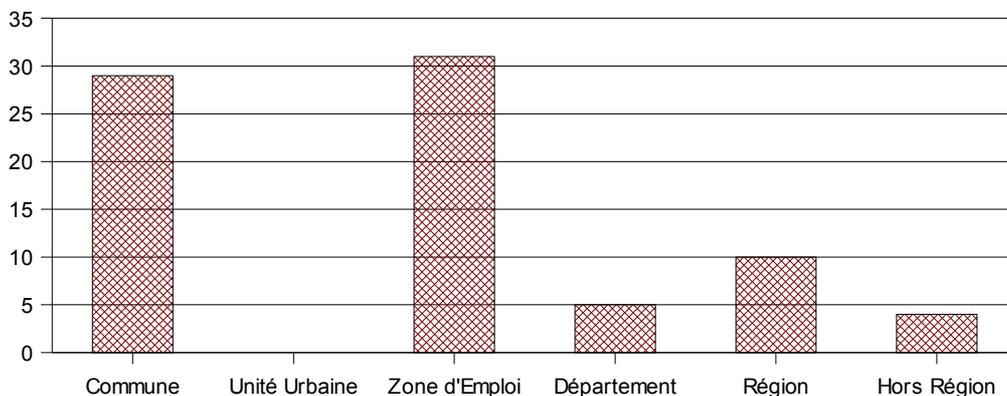
Taux d'Activité



Taux de Chômage



**Relation Domicile Travail
lieu d'emploi des actifs de la commune**



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

- MORPHOLOGIE DU SITE

Le paysage communal est rythmé par l'alternance «coteaux-vallées» très lisibles et dont on distingue aisément les trois ensembles physiologiques qui les composent : la **boubée**, la **serre** et la **ribère**. Ils sont distincts par leur relief mais aussi parce que la distribution des cultures, de la végétation, de l'habitat ou même des circulations s'y organisent de manière différente et **complémentaire**.

- la **ribère** en fond de vallée est un simple ruban alluvial, **plat** et abondamment **cultivé**. C'est un couloir de circulation naturel où l'on rencontre les grands axes de communication (mercadère) et les principaux centres urbains.

- la **serre**, rive droite, prend la forme d'un **coteau étroit et abrupt** qui s'élève d'une centaine de mètres au dessus de la ribère. Elle est largement **dédiée aux bois et aux pâturages**. Au sommet, en sinuant le long des serrades, on bénéficie de multiples vues panoramiques sur les vallées et la succession des coteaux. Fermes isolées et petits villages perchés se succèdent ainsi qu'un important patrimoine diffus : motte, chapelle, moulin à vent...

- la **boubée** qui s'étale rive gauche en pente douce est un espace de transition. De petits ruisseaux affluents ont creusé un paysage **de vallons et de collines amples** et cultivés dans l'ensemble, mais ponctués également de bois et de prairies. Le parcellaire reste modeste et les pentes relativement importantes. Elle est surtout le siège d'un habitat dispersé.

La présence régulière, quoiqu'intermittente, de la chaîne pyrénéenne dans le paysage rappelle l'origine géologique de ce terroir. L'Astarac est le pays de la mollasse, cette terre issue de l'érosion de Pyrénées. C'est un terroir aux reliefs et aux sols contraignants, le plus accidenté, qui impose toujours une agriculture à dominante polycole.

Le village de Troncens est installé au dessus de la route départementale n°286 et du ruisseau, à mi-pente des coteaux Ouest. Il est implanté au centre du territoire.

Le territoire communal est traversé du nord au Sud par la RD n°286 qui suit le ruisseau de Cabournieu.

Les altitudes varient de 186 mètres en vallée du Cabournieu au Nord de la commune à 337 mètres sur les coteaux au Sud du territoire. Le village est implanté au dessus de la vallée à environ 240 mètres d'altitude.

- OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

Le village de Troncens est installé sur les coteaux au centre du territoire. Il s'est établi sous la forme de deux entités:

- partie Nord sous forme d'un bâti dense regroupé autour de l'église, la mairie et l'école
- partie Sud où plusieurs habitations se sont implantées en bordure de la RD n°224

La caractéristique principale de Troncens outre le centre bourg peu urbanisé est de posséder plusieurs hameaux répartis sur l'ensemble du territoire:

- au Nord les hameaux de Peymounet et Callaoué
- au Sud, les hameaux de Forgeron et Quaté
- à l'Est, le hameau de Monlezun

b) Les grandes végétations

Les caractéristiques tourmentées du relief communal ont permis de maintenir une présence végétale très importante. On peut recenser de grands espaces boisés généralement sur les pentes les plus abrupts des versants. La partie Sud-Est de la commune est recouverte de masses boisées très importantes. La limite communale Ouest est elle aussi marquée par une ligne verte.

c) Les ripisylves

On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux, elles viennent compléter les espaces naturels arborés de la commune.

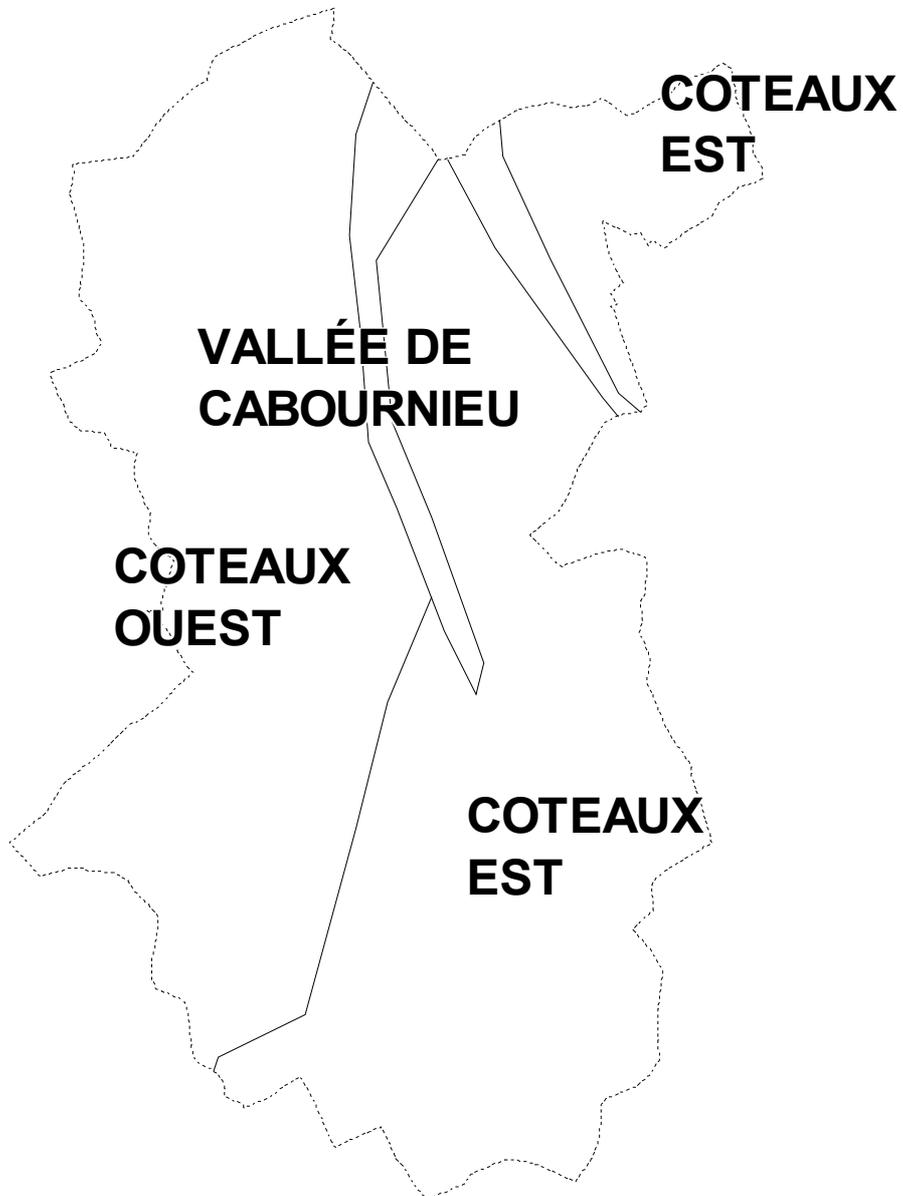
d) Les cultures

Du fait des contraintes du relief, des pentes et des sols, les parcelles restent cantonnées à l'intérieur du vallon et ne débordent que rarement sur plusieurs vallons successifs comme on peut l'observer dans les terroirs plus fertiles. Dans cette valorisation des terres difficiles, la forêt et l'élevage jouent un rôle fondamental. L'Astarac est la seconde région forestière du Gers (15% du territoire) et la principale terre d'élevage (26% de la SAU).

Des lacs d'irrigation sont répartis sur le territoire, ils viennent compléter cet ensemble naturel.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

- LES SYSTEMES PAYSAGERS



- La vallée du Cabournieu: vallée située au centre de la commune, elle marque le paysage par la coupure franche et la forme des coteaux environnants. C'est dans cet espace que la route principale s'est développée en bordure du ruisseau. Elle est essentiellement réservée à l'agriculture, le ruisseau est le support d'un lac d'irrigation.

- Les coteaux Est: ce sont des coteaux à fortes pentes qui sont recouverts en grande partie par des bois. La topographie du site ne favorise pas l'agriculture, aussi l'élevage et les pâturages ont une place privilégiée.

- Les coteaux Ouest: terrains où les pentes sont moins marquées, la présence végétale encore importante est plus marginale, la place est faite à l'agriculture. C'est sur ces terres que l'on retrouve le village et les principaux hameaux qui doivent cohabiter avec l'activité agricole et les quelques élevages.

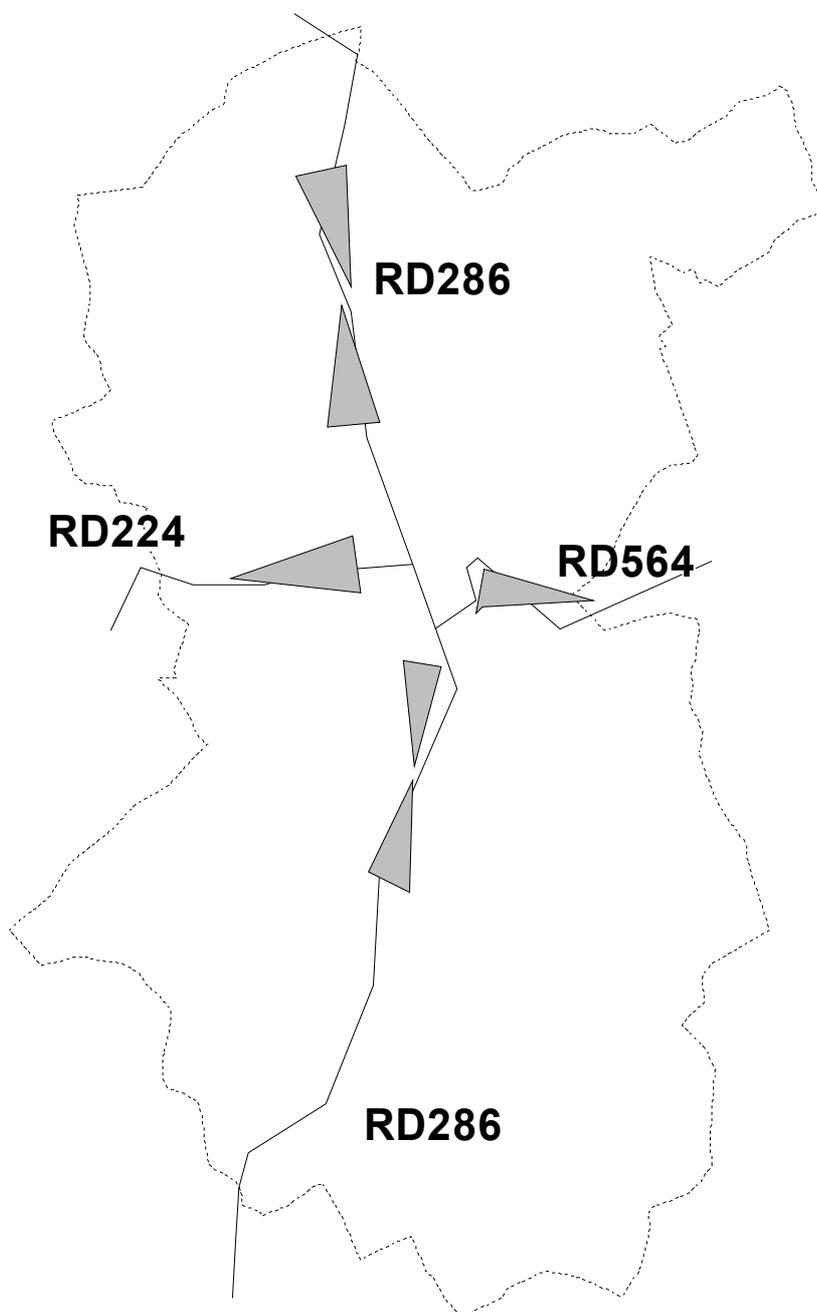
Le Cabournieu



Le système hydraulique de la commune s'établit principalement autour du ruisseau de Cabournieu au centre du territoire. Il coule du Sud vers le Nord vers la plaine du Pouy. La plupart des petits ruisseaux de la commune viennent se déversés vers ce ruisseau principal.

La commune est marquée par la présence de grandes masses boisées sur l'ensemble du territoire. Elles se sont essentiellement établies sur les terrains à forte pente. Elles donnent au territoire un aspect sauvage accentué par les successions des coteaux.

- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE

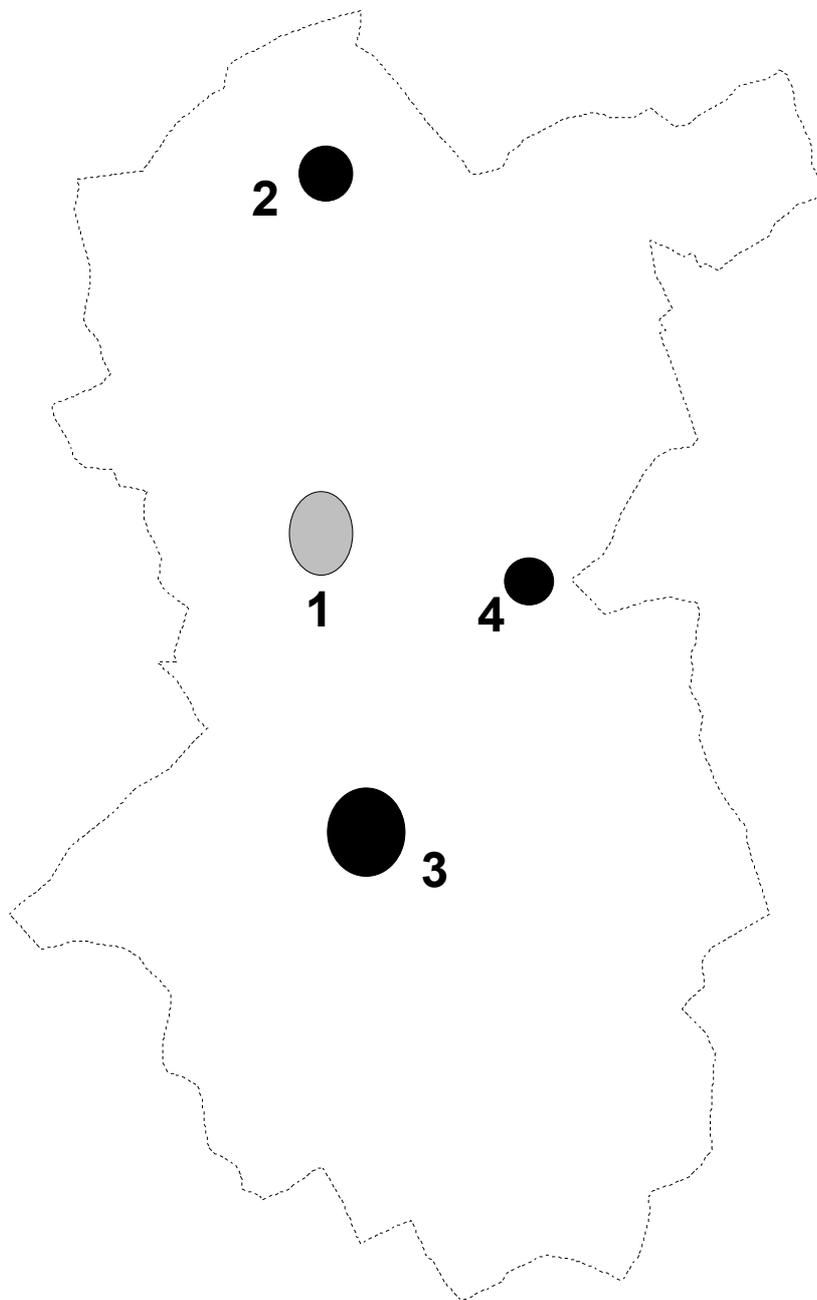


L'axe principal de communication de la commune est la route départementale n°286 traverse de part en part la commune du Nord au Sud.

Un axe secondaire coupe perpendiculairement le premier vers l'Ouest la route départementale n°224 vers Sérían et coté Est, la route départementale n°564 vers Tillac.

Les points de vue remarquables s'effectuent depuis la RD 286 ouverte sur la vallée mais également depuis les routes de crête et en arrivant depuis Tillac.

– LE SYSTEME URBAIN



1 – Le Village: le bourg ancien s'est organisé en deux parties, au nord avec l'église, la mairie et l'école et au sud avec un habitat diffus en bordure de RD. Ces deux entités étant séparés par un lac d'irrigation.

2 – A Peymouné et Caillaoué: petits hameaux installés en bordure de la route départementale n°286 au nord de la commune

3 – A Forgeron et Quaté: hameaux qui se sont développés plus récemment notamment à Forgeron au sud de la commune en bordure de la RD 286 et un peu en retrait pour Quaté.

4 – A Monlezun: habitat diffus qui s'est regroupé sur la ligne de crête sur les terrains les plus accessibles du secteur.

- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

Réseau électrique:

- le village: le transfo est en place, des modifications de tracé peuvent être nécessaires
- Peymounet et Cailaoué: réseau en place
- Forgeron et Quaté: poste neuf et ligne refaite, légère extension possible
- Monlezun: capacité insuffisante, réseau à refaire
- Peynon: réseau à restructurer avec la commune voisine

Alimentation par le réseau d'eau potable:

- le village: réseau en place
- Peymounet et Cailaoué: réseau en place
- Forgeron et Quaté: réseau en place, un sur-presseur a été installé
- Monlezun: réseau en diamètre 80 sur RD
- Peynon: réseau principal sur voirie

Réseau d'assainissement:

La commune est entièrement soumise à l'assainissement individuel. Des filières autonomes devront être mises en place. La municipalité envisage à terme de réaliser un assainissement autonome regroupé pour la partie agglomérée du centre bourg.

Voirie:

Les accès devront s'orienter en priorité vers la voirie communale. Le carrefour de la zone de Monlezun et de la RD 565 devra être étudié avant l'autorisation de nouvelles sorties.

– PATRIMOINE

La richesse patrimoniale de la commune est principalement due à son charme naturel des paysages, collines, bois, vallées et en particulier le secteur sud où se trouve une partie de la forêt domaniale d'Armagnac. Une caractéristique de la commune se retrouve dans le patrimoine bâti avec deux églises, une au village et l'autre légèrement plus au sud à Saint Jean.

– SERVITUDES

I 4 Electricité établissement des canalisations électriques
Ligne 63 kv Louslitges-Laguian-Maubourguet

PM 1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles
Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en oeuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire sera concerné par ce plan.

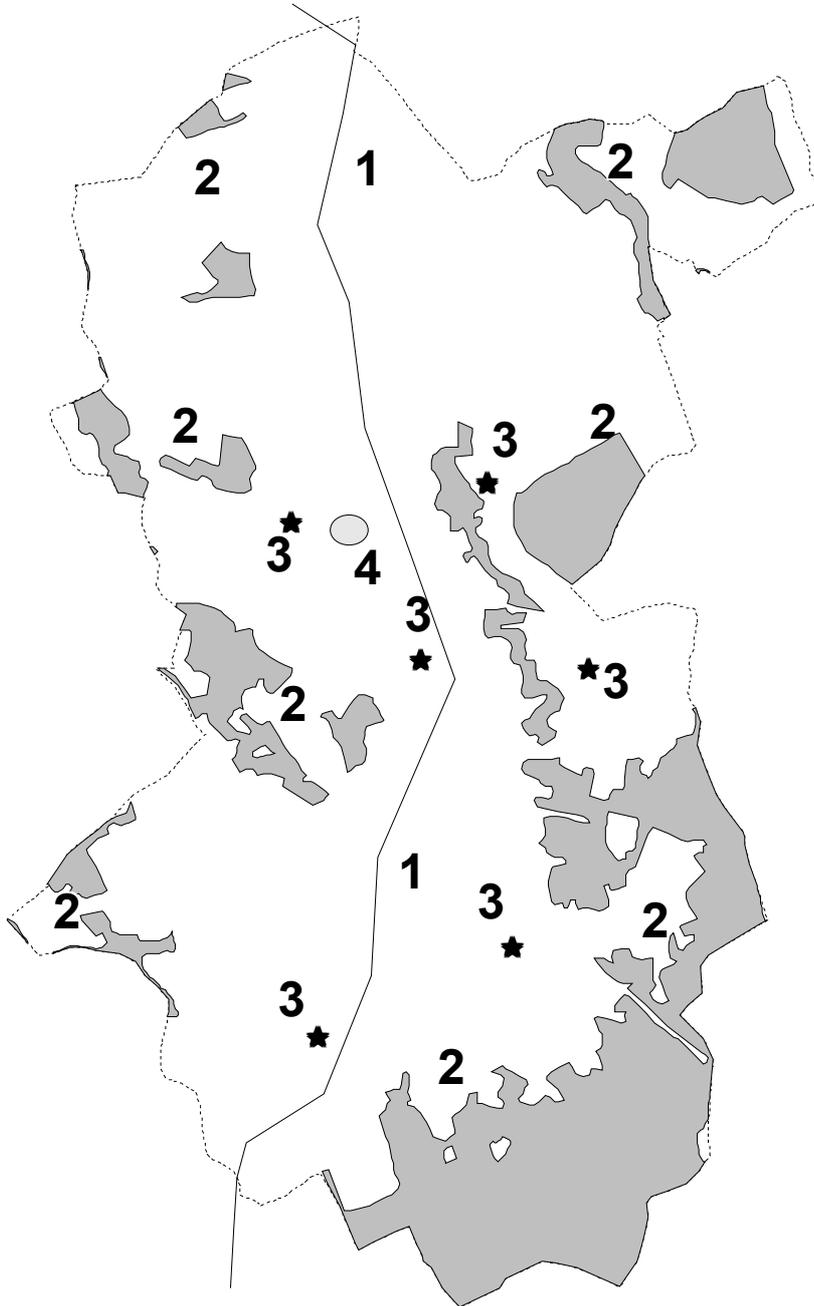
T7 Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

- Contraintes

Bois et Forêt relevant du code forestier
Forêt domaniale d'Armagnac

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I - CONTRAINTES



1 – Route départementale n°286

2 – Les Boisements

3 – Exploitation agricole et élevages

4 – Lac agricole

II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUPS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 2 Le Village	C'est la partie Nord du centre bourg où l'on retrouve l'église, la mairie et l'école. L'urbanisation se heurte à la présence d'une activité agricole coté Ouest et à un lac d'irrigation au Sud. Le développement ne peut que s'orienter vers l'Est en descendant vers la route départementale. Le réseau d'eau est en place, le réseau électrique devra être déplacé sur la voirie.
ZC 2 Au Presbytère	C'est la partie Sud du bourg en dessous du lac. Les constructions sont implantées en bordure de la route départementale 224. La zone restera limitée autour des premières constructions pour privilégier les sorties vers la voirie communale, la configuration de la RD ne permet pas une extension vers l'ouest. Les réseaux sont en place.
ZC 2 A Caillaoué	Secteur urbanisé situé au nord du territoire en bordure de la RD 286. La zone consiste à intégrer les terrains entre la RD et la voie communale. Les sorties devront s'orienter vers cette voie. La zone est correctement desservie, seule la partie Nord-Ouest nécessitera une extension du réseau électrique.
ZC 2 A Peymouné	Petit secteur en partie urbanisé situé en limite communale nord en bordure de la RD 286. La zone reprend les terrains situés de part et d'autre du chemin rural entre les constructions existantes. La zone est bien desservie par les réseaux, voir capacité du réseau électrique en fonction des projets.
ZC 2 A Peynon	La municipalité a défini un nouveau secteur en bordure de la voie communale de Ricourt. Ce site a été choisi car une urbanisation se développe de l'autre coté de la voie sur la commune voisine de Blousson-Sérian. Un élargissement de la voie est programmé à court terme. La canalisation principale du réseau d'eau passe sur cette voie et le réseau électrique doit être restructuré pour satisfaire les rénovations en cours.
ZC 2 A Monlezun	Urbanisation qui s'est développée en bordure du chemin de crête sur les terrains les plus plats. La zone consiste à boucher les "dents creuses". Le réseau d'eau est en place sur la RD, le réseau électrique devra être refait. Le débouché de cette voie vers la RD est difficile, aussi la zone restera limitée, un aménagement du carrefour sera nécessaire pour sécuriser le secteur.
ZC 2 Au Forgeron	Secteur qui se développe depuis quelques années au sud du territoire en bordure de la RD 286. L'urbanisation s'est effectuée à partir des voies communales perpendiculaires et donc ne perturbe pas la circulation. Le réseau électrique a été refait, le réseau d'eau vient d'être équipé d'un sur presseur. Les accès vers la RD n°286 pourront être autorisés uniquement aux PR 7,65 et 7,95.
ZC 2 A Quaté	Petit hameau existant proche de la zone de Forgeron. La zone consiste à autoriser quelques constructions nouvelles autour de l'existant sans trop étendre le site pour préserver l'activité agricole. Le poste de transformation est neuf, une légère extension sera nécessaire, un sur presseur a été installé pour le réseau d'eau.
ZN Le reste du territoire	C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.

III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

Zones	Lieux dits	Superficie en ha	Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations
ZC 2	Le Village	3,48	8
ZC 2	Le Presbytère	3,17	6
ZC 2	A Caillaoué	5,48	9
ZC 2	A Peymouné	5,74	8
ZC 2	A Peynon	1,36	3
ZC 2	A Monlezun	3,43	6
ZC 2	Au Forgeron	8,13	14
ZC 2	A Quaté	3,61	6
ZN	le reste du territoire	1264,52	/

ZC 2	TOTAL	34,40	60
ZN	TOTAL	1262,60	/

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée essentiellement autour des deux hameaux de l'église et de la Mairie et du presbytère en évitant le développement linéaire et en préservant l'activité agricole.

Le conseil municipal a voulu densifier le bourg pour maintenir la vie au centre. La construction éparse a été regroupée autour du bâti existant afin de préserver l'activité agricole et pour densifier les hameaux.

L'urbanisation a été retenue aux abords du village et des hameaux de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage et maintenir les espaces naturels.

Voirie :

Le développement de Troncens s'est principalement orienter autour des secteurs existants. Le projet arrête la construction linéaire en bordure de RD et favorise les petites unités qui s'orientent vers la voirie communale.

- Pour toutes les zones, les accès devront s'orienter en priorité par la voirie communale.
- Pour la zone Au Forgeron, deux accès vers la RD n°286 seront autorisés aux PR 7,65 et 7,95.
- Pour la zone de Monlezun, l'aménagement du débouché de la voie communale vers la RD n°564 devra être aménagé avant toute urbanisation.

Assainissement :

La commune est soumise à l'assainissement individuel. Les filières seront définies, les rejets après traitement vers le milieu naturel devront se faire vers des fossés existants ou à créer. Projet d'un assainissement autonome regroupé pour la partie agglomérée du centre bourg.

II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Patrimoine :

Le développement urbain linéaire a été arrêté le long des axes principaux et regroupé autour des secteurs existants afin de maintenir les points de vue et de préserver le patrimoine naturel communal. L'urbanisation est restée éloignée des espaces naturels sensibles tel les boisements.

Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Limitation de l'urbanisation le long de la route départementale n°286.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien d'un espace naturel autour de l'activité agricole installée aux abords du village.

Les massifs boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.

Préservation des activités agricoles et des élevages.